

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 91 (1962)
Heft: 9

Artikel: Écoles de jadis
Autor: Ducarroz, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecoles de jadis

Il est téméraire, périlleux même de tenter, sans se fourvoyer, une incursion, si brève soit-elle, dans le passé de nos écoles. Peu de renseignements sont fournis quant à leur origine et à leur développement. Si Fribourg semble avoir une organisation scolaire dès sa fondation, Bulle – alors modeste bourg campagnard – n'eut la sienne qu'au XV^e siècle, peu après Estavayer et Romont.

Il est vraisemblable que jusqu'alors le préceptorat jouissait d'un grand crédit auprès des familles privilégiées qui lui confiait surtout les candidats au notariat ou au barreau, tandis que les aspirants à la prêtrise allaient quérir au presbytère ou au couvent le plus proche, l'assistance d'un lettré. Pendant longtemps, l'instruction est affaire de famille, et ce n'est que plus tard qu'elle rencontre la faveur populaire. C'est donc vers le XV^e siècle que nos bourgades – futurs chefs-lieux – sortirent de leur torpeur et instituèrent leurs premières écoles. De paroissiales qu'elles étaient à leur origine, elles devinrent communales. Dans les campagnes, par contre, l'instruction reste impopulaire...

Instituteur de jadis...

Dans les villages, on les engage comme des employés de commune, au mois, à l'année, à bien plaire et au rabais, pour la plus modique rétribution dont ils doivent assurer eux-mêmes la perception. Est maître d'école qui veut, pourvu qu'il soit de bonne conduite et veuille remplir sa tâche pour une obole. Personne ne se soucie de leurs compétences professionnelles. De fait, il suffit de savoir lire, écrire, communiquer à ses élèves quelques rudiments de calcul et d'orthographe.

En 1711, l'autorité communale de Bulle assigne à l'instituteur les tâches que voici :

1. Le maistre règlera les heures des escholes fixes.
2. Enseignera tous les enfans a lire et escrire diligemment et aura soin particulier d'apprendre le plain-chant aux garçons.
3. Tous les vendredis sera tenu de faire exactement le catéchisme aux enfans.
4. Le maistre d'eschole obligera les enfans de se rendre chez lui, tous les jours de festes et dimanches avant la messe paroissiale, catéchisme et vespres, pour les conduire en ordre, et aura soin tout particulier de les tenir modestes en l'esglise, pendant les offices.
5. Fera un catalogue général de tous les enfans de la paroisse et fera de sérieuses corrections à tous ceux qu'il le jugera nécessaire, sans

exception ; et au cas qu'il s'en trouve des rebelles à ses remontrances, en avertira les pères et mères, et à défaut d'amendement les rapportera au sieur banneret pour qu'il en puisse porter ses plaintes et en procurer un chastiment.

6. Finalement assistera aux offices de la paroisse pour s'ayder à chanter dans le chœur, festes et dimanches.

(Extrait du manuel du Conseil)

Mais la profession ne nourrit pas son homme. « Il faut absolument pour éviter la misère extrême que je travaille du tonnelier » déclare l'un d'eux. Fréquemment le titulaire qui cumule les fonctions accessoires est parfois maréchal, tisserand, tourneur, marguillier ou sonneur.

Appointement d'un maître rural en 1807

Pour chaque enfant instruit :

4 batz par an et un quarteron de blé,

9 écus pour le service d'église,

1 quarteron de blé pour la distribution d'eau bénite dans les maisons,

2 batz par foyer pour sonner les cloches,

du foin pour hiverner 6 brebis.

Dans les bourgs où existe souvent un fonds d'école, les maîtres séjournent le plus longtemps possible. Les autres, dont le sort est moins enviable, vont de village en village offrir temporairement leurs services. Dans certaines paroisses de chez nous, un instituteur est appelé à desservir deux ou même trois écoles à la fois.

A Bulle, en 1484, Barthélémy Früstein – c'est le premier maître dont fasse mention la chronique – était recteur des écoles. Pour le solder, on met à contribution l'avoir de la Confrérie du Saint-Esprit. En 1560, le syndic paye 60 sols à « messire Jehan Pidoux pour l'eschole des enfans ». En 1618, c'est François Corton qui semble diriger l'unique classe de la cité. En 1705, l'instruction des petits Bullois est confiée à Fr. Grimailler qui reçoit annuellement « 41 écus et 3 écus pour le bois ». Trois ans plus tard, notre ville possède pour la première fois deux classes. Celle des garçons est entre les mains du notaire Gremaud, tandis que Fr. Grimailler, organiste et chanteur, est établi maître pour les filles. Bien éphémère fut ce régime, puisqu'en 1747, le notaire est à nouveau désigné unique maître d'école. Pendant fort longtemps, le salaire du « régent » et plus tard de la « régente » fut payé par la bourgeoisie et l'hôpital. Ces bons serviteurs de la communauté étaient exempts de corvées.

Pédagogues de renom...

Trois personnages, dit le chroniqueur de l'époque, ont donné un vif éclat aux écoles primaires de Bulle, au cours du XVIII^e siècle. C'est d'abord M^{lle} Paris qui dirigea avec beaucoup de succès l'école des filles durant un demi-siècle. Puis l'abbé Maignon, prêtre français chassé par

la Révolution, arrivé en 1793 en notre ville. Agé de 35 ans, il se voue à l'enseignement et développe tellement la science de l'arithmétique que les écoliers bullois de 9 à 10 ans « traitent toutes opérations jusqu'aux règles de compagnie, avec la plus grande facilité ». Il est d'ailleurs l'auteur d'un traité complet d'arithmétique paru à Lausanne en 1798. Lorsque les Français envahissent la Suisse, l'abbé Maignon est refoulé. Enfin M. Martin de Massonnens, d'abord clerc de notaire, est désigné bientôt maître d'école à Bulle « où les brillants résultats de son enseignement attirent beaucoup d'enfants des districts voisins ». Son influence pédagogique est indéniable puisqu'en 1816, les quatre écoles bulloises reçoivent « le titre et la patente d'écoles modèles ». Cet éducateur qualifié est aussitôt repéré par le Père Girard qui l'appelle quelques années plus tard en qualité de professeur à l'Ecole normale.

Ecole sans manuel...

« L'art d'enseigner n'est point une science infuse, et il ne doit pas être bien avancé dans un pays où le premier venu saisit la baguette magistrale sans aucune préparation. » Ainsi s'exprime le Père Girard vers 1816. Et de fait, nous l'avons vu, de simples paysans, d'anciens soldats, des journalistes même se vouent à l'enseignement. Mais rien ne les prépare à cette fonction, ni écoles-modèles, ni cours pédagogiques, ni écoles normales (la première sera créée en 1822). De toute évidence, on ne peut leur demander de donner ce qu'ils n'ont pas reçu...

D'autre part, l'absence de manuels constitue l'obstacle quasi insurmontable, handicapant l'activité des maîtres les mieux disposés. Chacun prend le livre qu'il possède à la maison : almanach, abécédaire, catéchisme ou quelques ouvrages de vulgarisation. Dans une école rurale du canton, les circulaires adressées au syndic, lui-même régent, servent de manuels. Aucune méthode rationnelle n'est appliquée et, faute d'organisation, la plupart des élèves – ils sont environ une centaine dans les classes – sont oisifs et chahutent. En réalité, on se cramponne « à la méthode individuelle » qui oblige l'instituteur à s'occuper tour à tour de chaque enfant. Résultats ? Quelques élèves seulement profitent de cet enseignement. Les autres s'engourdissent dans la paresse. Ils viennent à l'école comme des hôtes de passage, en hiver pour se réchauffer et en été, pour sommeiller.

Le génial pédagogue que fut le Père Girard, tenta d'apporter dès 1816 quelques améliorations à ces pratiques routinières déplorables. Il institua l'enseignement mutuel qui obtint aussitôt de brillants résultats. Bulle, dont les classes avaient alors excellente réputation, semble avoir adopté assez tôt le système simultané, collectif. Les manuels de classe, loin d'être de qualité, représentaient néanmoins quelque uniformité.

Le matériel d'enseignement était également inexistant. Faute de moyens, certaines écoles de notre district, par exemple, recevaient de

communes plus favorisées : ardoises, livres et papier. La fantaisie présidait généralement à l'établissement des programmes que personne n'était contraint d'appliquer. Les disciplines variaient d'une région à l'autre et leur nombre était réduit à la plus simple expression. En 1820, on est obligé de constater « que l'écriture et le calcul sont un luxe » qui ne se rencontrent que dans bien peu d'écoles. Avec un brin d'ironie, un inspecteur affirme que certains maîtres « ne risquent pas d'avoir un procès avec les grammairiens, puisqu'ils ne les connaissent pas ». Détail significatif : l'enseignement ménager ne progresse guère, « les filles s'obstinant à ne faire que de la broderie ».

Avec le Père Girard, les programmes de l'école fribourgeoise seront repensés en fonction des besoins réels de l'époque et minutieusement établis. Hélas, pendant trop longtemps, on les ignore systématiquement.

Pas de surmenage scolaire !!!

De tous temps, la fréquentation scolaire fut le souci majeur des Autorités.

A l'origine, seuls les garçons avaient à cœur de s'instruire. Progressivement, les filles furent agréées. Les chroniques, à vrai dire, ne font état d'écoles féminines qu'à partir du XIX^e siècle. D'autre part, la demi-fréquentation semble, pour beaucoup, un idéal, un droit qu'il faut défendre farouchement : les écoliers fréquentent l'école du matin, les filles l'après-midi. A la campagne, où règne la plus inconcevable anarchie, certaines classes ne travaillent à plein rendement que trois mois durant. D'autres maîtres, plus favorisés, réussissent à peine à tenir les enfants de la Saint-Martin à Pâques. En 1828, un enquêteur signale qu'à Vuippens « on quitte l'école quand on veut et qu'après la Communion, on n'y paraît presque plus ». De fait la libération à 12 ans est admise. Par contre, l'émancipé est astreint à suivre les cours de répétition – sorte de cours complémentaires –, mais personne ne les fréquente.

Affichant un zèle quasi excessif, Bulle tient l'école toute l'année, mais la fréquentation par contre laisse à désirer. A la Commission scolaire de la ville qui énumère, parmi les obstacles insurmontables « l'insouciance des parents, le peu de zèle et d'énergie des Autorités locales, tant civiles qu'ecclésiastiques, et surtout les absences », le Conseil (cantonal) d'Education répond : « Il faut maintenir les amendes. » A plus d'un endroit, il faut user des mesures coercitives, surtout à l'égard des « économiquement faibles ». Les parents, selon la loi, qui après avoir été avertis, continuent de soustraire leurs enfants à l'instruction scolaire, perdront aussitôt les secours qu'ils obtiennent de leur commune. Ces dispositions pourtant sévères n'auront aucun effet. Les communes doivent pourtant les pourvoir gratuitement en livres nécessaires et au besoin, en habillement.

Il est vrai, et dans une certaine mesure humainement compréhensible que pour n'avoir pas à payer son dû, la famille renonçait à envoyer ses enfants à l'école. Jadis, l'instituteur passait dans chaque foyer pour la quête des « comestibles » et, en 1859, selon une ordonnance en vigueur dans le canton, les élèves devaient payer chaque mois l'impôt scolaire. Et c'étaient les maîtres qui, en l'occurrence, étaient les agents du fisc. Cette tâche, nous le supposons, devait leur donner beaucoup de fil à retordre. A n'en pas douter, les rapports entre les familles et l'école s'altéraient et ressemblaient étrangement à ceux des huissiers face à leurs débiteurs.

De l'arrière-boutique... au bâtiment scolaire

Les maîtres d'autrefois fournissaient eux-mêmes les locaux. On vit longtemps dans nos campagnes – et jusqu'au siècle dernier – des élèves entassés dans l'arrière-boutique d'un villageois, dans l'atelier désaffecté d'un artisan, dans quelque « chambre de laboureur au milieu des lits, des nippes, des comestibles et des berceaux ».

En 1731, à Bulle, par exemple, le maître a la responsabilité d'héberger ses élèves et reçoit, outre « 150 florins, 25 florins pour le louage de sa maison ». L'école du chef-lieu se tint même une période en l'Auberge de la Croix-Blanche ; mais en 1736, l'autorité enjoint l'instituteur contre versement d'un écu blanc supplémentaire de choisir un local plus adéquat. En 1796, le maître enseigne à 90 garçons, tandis que la maîtresse a la responsabilité de 60 filles.

En 1841, la ville confie aux Sœurs de Saint-Joseph, les écoles de filles. Une société d'actionnaires – dont plusieurs amis de l'instruction – se fonde à Bulle afin d'ériger un pensionnat. Cette Maison d'éducation (actuellement bâtiment de l'Ecole secondaire), ouverte en 1844, doit avec d'autres établissements similaires, fermer ses portes lors des événements du Sonderbund. C'est alors que cet édifice devint propriété de la ville et fut affecté aux écoles primaires et secondaires. Le troisième étage fut réservé au logement du corps enseignant. En 1884, la cité compte plus de 600 écoliers.

Fort heureusement, et afin d'accélérer le développement de nos écoles, des mécènes rivalisent ici et là de générosité. En témoignage de reconnaissance comme aussi pour stimuler le zèle des donateurs, les noms des bienfaiteurs, selon une coutume généralisée dans le canton, sont inscrits sur des tablettes, affichées dans les salles de classe et il en est fait lecture chaque année le jour des examens.

Mais ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle et au début du vingtième que l'école populaire fera des progrès vraiment spectaculaires. De nombreux bâtiments s'édifieront en ville comme à la campagne, témoignant ainsi de l'intérêt que les Autorités portent au problème capital de l'Ecole et de son constant épanouissement.

M. DUCARROZ